

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

«L'étranger doit également savoir que les pères de la Suisse n'appartiennent pas seulement à l'histoire mais sont encore vivants.»

Réflexion à l'occasion du 1^{er}-Août

par Tobias Salander

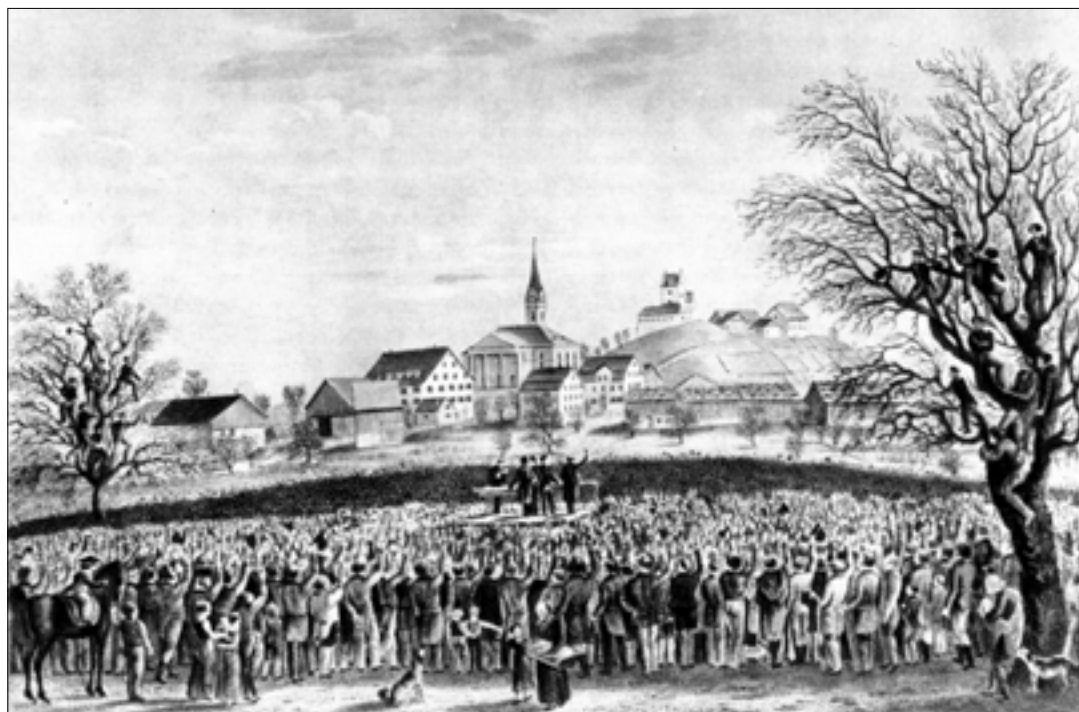
La «malice des temps», cette notion – familière à tous les Confédérés car elle fut utilisée par nos pères fondateurs pour désigner les aspects négatifs de la condition humaine – évoque avec réalisme, sans pessimisme, dans un esprit d'observation critique, ce qui peut pousser les hommes à agir, de quoi ils sont capables, c'est-à-dire tromper leur prochain par la ruse, leur dicter leur conduite, les soumettre à des contraintes. Mais le fait d'appeler les choses par leur nom leur ôtait leur aspect effrayant et inéluctable: en nommant les choses, on barrait la route à toute tentative de résignation. La «malice des temps» exigeait à l'époque – et elle le fait encore aujourd'hui – de souligner l'autre aspect de la condition humaine, c'est-à-dire la faculté d'aborder dans la paix et le respect nos relations avec notre prochain, créé à l'image de Dieu et par conséquent sanctifié, dont la dignité est intangible. Les siècles ultérieurs parlèrent de l'homme en tant qu'individu social possédant des droits intrinsèques, naturels et inaliénables, les droits de l'homme.

La «malice des temps» aujourd'hui?

Défier la «malice des temps», c'est encore et toujours être animé par la volonté de vivre dans la paix, la dignité, l'indépendance, l'entraide, et cela dans l'intérêt général, sans tromperies, sans exploitation d'autrui ni rapacité. Ce que nos pères ont réalisé par le serment du Grütli puis grâce à un réseau serré d'alliances innombrables est un bien précieux entre les mains de l'actuelle génération qui doit en prendre soin. Mais la malice n'a pas disparu, elle continue de sévir, sous différents aspects, comme un caméléon.

Autrefois, ce fut la soif de pouvoir des Habsbourg et des Bourguignons, mais également les discordes intérieures, nourries par l'envie et la jalousie, la cupidité et la présomption engendrées par les succès militaires, l'avidité et le désir de plaire auxquels la défaite de Marignan a mis un point final salutaire. Ce furent les querelles religieuses, le risque constant d'ingérences étrangères qui cherchèrent sans cesse à exploiter les différends intérieurs de nos ancêtres. Ce furent ensuite les troupes napoléoniennes qui mirent le pays à feu et à sang, le pillèrent et enrôlèrent nos jeunes gens pour en faire de la chair à canon dans la campagne de Russie. Ce furent la présomption et l'outrecuidance des habitants des villes à l'égard de ceux des campagnes, celles des anciens cantons vis-à-vis des territoires assujettis, qui purent être contrées grâce à des interventions courageuses en faveur de l'égalité de tous les Confédérés lors de l'Affaire de Stäfa (1794-95) et dans diverses assemblées populaires comme la *Journée d'Uster* (1830).

Aujourd'hui, la malice des temps prend diverses formes. Nous la trouvons dans les attaques, à plusieurs niveaux, contre notre démocratie directe, modèle de paix pour les autres peuples, contre notre neutralité armée perpétuelle et les bons offices, contre notre souveraineté alimentaire; dans les attaques de la haute finance et sa volonté de s'emparer de la richesse et de la monnaie de notre pays; dans l'entreprise de démoralisation d'«intellectuels» stipendiés et leur tentative sournoise de détruire l'«idylle suisse»; dans les déclarations de l'UE selon lesquelles la voie bilatérale est terminée, menace implicite signifiant que la Suisse doit s'acheminer vers



Journée d'Uster du 22 novembre 1830. «Elle accorda enfin à la population des campagnes l'égalité juridique avec ceux des villes et établit les fondements de l'Etat fédéral de 1848 qui acheva le modèle de la démocratie directe en ajoutant à l'autonomie communale de l'ancienne Confédération et à l'ancien droit naturel les idées des Lumières, le droit naturel fondé sur la raison, la souveraineté populaire, la séparation des pouvoirs et, dans les décennies ultérieures, les droits d'initiative et de référendum.» (photo mad)

l'adhésion à une UE qui soit se délite soit agit de manière dictatoriale; dans les tentatives de vider insidieusement de leur substance le fédéralisme et la démocratie directe – qui se sont développés au cours des siècles – en créant des régions métropolitaines, en privatisant et donc en pillant nos services publics; dans les tentatives de démanteler notre système scolaire et, ce faisant, de saper un pilier de notre démocratie directe, l'éducation; dans les tentatives d'amener les communes, au travers du «social engineering» pratiqué par des conseillers extérieurs, dans des directions qui ne sont pas légitimées démocratiquement et ne sont pas voulues par la majorité de la population, etc.

Contre l'arrogance et les démonstrations de force

Mais comme nous l'avons dit plus haut, nommer la «malice des temps» signifie attirer l'attention sur la réalité, renforcer nos défenses immunitaires, recourir à des antidotes, agir de manière préventive ou, quand le danger est identifié trop tard, lutter avec d'autant plus de force et d'énergie. Et de même qu'autrefois les meilleures armées de chevaliers étaient incapables, dans leur arrogance et leur orgueil, de s'opposer aux troupes de fantassins de l'ancienne Confédération armés de javalots et de halberdes, nous devons résolument tenir tête aujourd'hui à l'arrogance et aux démonstrations de force, qu'elles soient d'origine politique ou inspirées par le fanatisme ethnique ou religieux. Mais cela nécessite de la détermination et du courage de même que des connaissances en civisme et en histoire. Nous devons exiger de nos écoles des cours d'instruction civique approfondis et honnêtes apportant des connaissances précises sur l'histoire et les instruments de la démocratie directe.

Lorsque dans des situations difficiles, nos ancêtres devaient lutter âprement, souvent au péril de leur vie, pour obtenir la participation, ils n'y parvenaient que par une action commune, en serrant les rangs.

Pour illustrer cela, rappelons-nous l'époque de la préparation de la *Journée*

d'Uster du 22 novembre 1830 qui, comme dans d'autres cantons suisses, accorda enfin à la population des campagnes l'égalité juridique avec ceux des villes et établit les fondements de l'Etat fédéral de 1848 qui acheva le modèle de la démocratie directe en ajoutant à l'autonomie communale de l'ancienne Confédération et à l'ancien droit naturel divin les idées des Lumières, le droit naturel fondé sur la raison, la souveraineté populaire, la séparation des pouvoirs et, dans les décennies ultérieures, les droits d'initiative et de référendum. Cette journée d'Uster, appelée en beaucoup d'autres endroits *Lands-gemeinde*, avait été préparée tant sur le plan des arguments que de l'affectivité et annoncée par des tracts distribués dans tout le canton de Zurich. Leurs rédacteurs donnaient la parole à Jonathan et David, deux habitants de la campagne zurichoise qui évoquaient «les difficultés actuelles et ce que tout le monde doit savoir».

La vraie sagesse consiste à être juste, prudent et modeste

Après avoir dénoncé comme étant «roublarde» et «autoritaire» la ville de Zurich qui refusait à la population des campagnes l'égalité des droits, les paroles de Jonathan révèlent une haute idée de soi, une dignité et une forte dose de courage civique que l'on voudrait trouver chez les Confédérés d'aujourd'hui: Dénonçant ouvertement l'arrogance des citadins zurichois, Jonathan dit à son concitoyen David (que le lecteur suisse d'aujourd'hui remplace toujours dans le texte qui suit «Zurich» par le nom de structures actuelles animées par la folie des grandeurs comme «cartel anglo-américain», «Union européenne», «haute finance» ou d'autres milieux louches avides de pouvoir):

«Voici ma main, David. Je suis encore un Suisse et je te soutiens ainsi que la cause du pays. Maintenant je sais parfaitement de quoi il s'agit et nos hommes ont de bonnes raisons de se tenir les coudes et de montrer aux Zurichois qu'on ne plaisante pas avec la campagne. Nous ne nous sa-

tisfaisons pas de quelques miettes. Nous sommes des citoyens du canton, comme les Zurichois. J'ai femme et enfants. Dois-je me soucier uniquement de leur nourriture et pas de leur avenir? Je possède une maison et d'autres biens mais je ne saurais m'en réjouir si je ne peux pas être un citoyen suisse libre. Non! Non! Il faut mettre fin aux privilèges.»

Ensuite Jonathan dit quelque chose dont les intellectuels d'aujourd'hui devraient tenir compte:

«Ecoute, David, je ne comprends pas que Zurich, où l'on dit qu'il y a tant de personnes instruites, puisse avoir une attitude aussi injuste et peu intelligente à l'égard de la campagne précisément maintenant.»

Et David de répondre:

«Il est évident qu'ils sont instruits mais ils sont dépourvus de sagesse. J'ai toujours entendu dire que la vraie sagesse consistait à être juste, prudent et modeste. Je me souviens de ce que mon grand-père disait des gens intelligents mais méchants: «Ils possèdent toute la sagesse du monde mais elle finit pas échouer.»

Jonathan ajoute, notamment à propos des vertus républicaines et de la nécessité pour les représentants du peuple d'avoir un comportement moral:

«J'ai entendu dire qu'un représentant du peuple ou un membre du gouvernement doit être non seulement intelligent mais honnête et vertueux.»

Feux du 1^{er}-Août: Souvenons-nous de nos valeurs et vertus fondamentales

Ensuite Jonathan indique en quoi consiste l'essence de la Confédération et ce qui doit sans cesse être cultivé, c'est-à-dire le débat obstiné concernant ce qui fait notre nation issue de la volonté populaire et la forme sous laquelle la malice se présente à nos contemporains:

«Rassemblons-nous et discutons. Je vais envoyer notre tract à ma parenté, à mes amis et connaissances. Agis de même. Et s'il faut consentir des sacrifices, j'en ferai pour ma patrie. L'étranger doit également savoir que les pères de la Suisse n'appartiennent pas seulement à l'histoire mais sont encore vivants. Nous avons des familles mais le canton est une plus grande famille. La plus grande perte qui soit est celle des droits civiques. Faisons tout pour les revendiquer. Je sais maintenant ce qu'il faut faire. Malheur à Zurich de mettre en émoi la campagne par son attitude! Qui sème le vent récolte la tempête. Nous ne pouvons pas faire autrement, nous devons défendre nos droits sacrés devant Dieu et la patrie. Ils vont nous insulter, mais peu importe, car notre cause est juste.»

Nous devrions faire preuve aujourd'hui de ce courage, de cette clarté de vues, du fait de nommer celui qui s'attaque à l'indépendance et à l'égalité, de cette solidarité avec les autres Confédérés. Et c'est pour nous rappeler ces valeurs et vertus fondamentales que nous allumons des feux le 1^{er} août, pour illuminer le pays dans l'élévation et le silence de la nuit et nous souvenir que la liberté et la paix ne tombent pas du ciel mais que nous devons constamment les reconquérir, contre la malice de l'époque où nous vivons. •

La baisse des droits de douane sur les farines étrangères décidée par la conseillère fédérale Leuthard est contre-productive

thk. Alors que le PDC, parti de la conseillère fédérale Leuthard a, dans sa *Politique agricole 2020* en 10 points, tourné le dos au libre-échange agricole et par là même à la politique de la conseillère fédérale (cf. *Horizons et débats* n° 22 du 7 juin), cette dernière semble ne pas encore avoir perçu les signes du temps. La spéculation mondiale effrénée dans la finance et l'économie a causé ces dernières décennies des dommages considérables et réduit à néant des billions de dollars de richesses nationales. Il est donc incompréhensible que la conseillère fédérale continue de tenir au néolibéralisme.

L'Association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort (ASSAF-SUISSE), présentée la semaine dernière dans *Horizons et débats*, formule dans son argumentaire de solides objections à un libre-échange agricole. En marge du débat sur les produits bon marché importés ou la suppression des droits de douane, la question de la sécurité alimentaire, qu'Hermann Dür a exposée de manière exhaustive et claire dans un article d'*Horizons et débats* n° 25 du 28 juin, revêt une importance considérable. Elle n'est pas importante seulement dans des circonstances extraordinaires comme une guerre mais également dans des situations instables comme une pénurie d'énergie, des catastrophes naturelles, des troubles dans le pays producteur, de la piraterie, un chantage exercé par des pays voisins ou des pandémies imprévisibles. Ces situations peuvent causer à un pays dépendant des importations des problèmes d'approvisionnement alimentaire. C'est pourquoi tous les Etats feraient bien de produire eux-mêmes la plus grande partie possible de leurs produits alimentaires.

De la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale, on a assisté à une première phase de libre-échange mondial. Des pays étaient également dépendants de la production alimentaire d'autres pays. Comme maintenant, on arguait que tout le monde en profiterait. A tort. Des problèmes d'approvisionnement mirent brusquement fin à ce mythe et furent une des causes déterminantes, en Suisse, de la grève générale de 1918.

Il semble donc d'autant plus absurde que la conseillère fédérale Leuthard décide, en catimini, justement pendant le Mondial du football et sans consulter les secteurs concernés, de réduire les droits de douane sur les importations de farines et de frapper durement la production de farines indigènes. Ce faisant, elle met en péril l'approvisionnement en farines et en pain qui reposait jusqu'ici sur une base solide.

La loi sur l'importation de blé tendre prévoit que la Suisse n'importera pas plus de 70 000 tonnes de blé par année, c'est-à-dire 15% de la consommation totale. Jusqu'ici, cette céréale était transformée en farine dans le pays et les minoteries pouvaient voir si sa qualité correspondait aux exigences des consommateurs. A la suite de la réduction d'environ 25% des droits de douane sur les farines, il n'est plus guère rentable de faire moudre le blé en Suisse parce que les farines étran-



«Jusqu'ici, cette céréale était transformée en farine dans le pays et les minoteries pouvaient voir si sa qualité correspondait aux exigences des consommateurs. A la suite de la réduction d'environ 25% des droits de douane sur les farines, il n'est plus guère rentable de faire moudre le blé en Suisse parce que les farines étrangères sont meilleur marché. Ainsi on pourrait, à l'avenir, importer de plus en plus de farines.» (photo mad)

gères sont meilleur marché. Ainsi on pourrait, à l'avenir, importer de plus en plus de farines. Les experts pensent que cela pourrait entraîner un recul massif des cultures céréalières en Suisse ou leur remplacement total par une exploitation des terres plus rentable. La sécurité alimentaire va diminuer sérieusement à moins que nous autres citoyens refusions d'acheter des pains confectionnés avec ces farines étrangères.

Nous avons actuellement en Suisse les exigences écologiques les plus strictes du monde en matière de blé standard. Celui-ci doit répondre aux «prestations écologiques requises» (PER). Aucun blé standard étran-

ger ne remplit ces conditions, qui sont fondamentales chez nous. En Asie et en Afrique sévit actuellement une pandémie de champignon Ug 99 (cf. encadré) et cette année, la punaise du blé a de nouveau fait son apparition non loin de la Suisse. Dans de nombreux pays, on cultive des variétés de céréales transgéniques. Qui va pouvoir finalement contrôler ce qui entre dans notre pays? Ces mesures vont mettre sérieusement en danger la sécurité alimentaire, l'environnement et sans doute également la santé.

Le taux d'autosuffisance net de la Suisse est encore de 54% et la décision de Leuthard va encore le réduire. Walter Willener, président de

Le champignon Ug 99

thk. Une maladie qui affecte le blé et que l'on croyait disparue a refait surface et s'est attaquée à d'énormes récoltes. Il s'agit d'un champignon appelé également *rouille du blé* ou *rouille noire* qui avait déjà fait des ravages au début des années 1950 aux Etats-Unis et au début des années 1970 en Australie. En 1999, il est réapparu en Ouganda (Ug 99) et se propage maintenant comme une traînée de poudre dans le monde entier. Il est transporté avant tout par le vent mais également par les vêtements. Selon des estimations de la FAO, 29 Etats luttent déjà contre ce champignon qui menace actuellement 37% de la production mondiale. Environ 90% des variétés commerciales de blé sont vulnérables.

Selon David Hodson, spécialiste des maladies auprès de la FAO, la caractéristique insidieuse de l'Ug 99, dont les causes de la réapparition ne sont pas élucidées, est qu'il mute constamment, à l'instar du virus de la grippe.

l'ASSAF, dans l'interview qu'il a accordée à *Horizons et débats* (n° 28 du 19 juillet), a indiqué qu'en matière d'importations alimentaires, la Suisse avait le taux le plus élevé du monde par habitant et qu'il fallait y remédier de toute urgence. Or c'est tout à fait possible: en effet, nous avons le taux de dépenses alimentaires par habitant le plus bas de toute l'Europe (7%). Une légère augmentation des dépenses permettrait une extension des cultures et rendrait notre agriculture plus rentable.

Avec sa décision, Doris Leuthard a montré une fois de plus qu'elle s'intéresse davantage aux *Chicago boys* qu'à la sécurité et à la souveraineté alimentaires de notre pays. Elle doit revenir en arrière au profit de notre production céréalière, de nos minoteries et des citoyens qui ont besoin, comme tous les habitants de la planète, d'une nourriture bonne et saine.

Politique agricole: comparaison entre les paroles et les actes

par Hermann Dür, minotier et économiste, Burgdorf

L'évolution de notre politique alimentaire devient insupportable. La course en solitaire du Département fédéral de l'économie (DFE) avant la fixation des prix indicatifs des céréales est de plus en plus imprévisible. La comparaison entre le texte du discours* tenu le 14 juin dernier par la conseillère fédérale Leuthard devant l'Association suisse des maîtres boulangers-pâtisseries et la politique alimentaire réelle révèle un manque de logique et d'honnêteté inacceptable.

«Les ingrédients d'origine suisse sont un atout aussi bien pour eux [les boulangers-pâtisseries] que pour toute l'industrie alimentaire. [...] Les ressources naturelles se raréfient.»

En conséquence, les producteurs indigènes de matières premières et les transformateurs ne devraient pas être affaiblis. Malgré toutes les critiques, le Conseil fédéral a, ce printemps, démantelé massivement le système – pratiqué jusqu'ici – de réduction du prix des céréales destinées à l'exportation, ce qui a mis en péril l'exportation des matières premières suisses. Maintenant tout le monde, des producteurs aux grands distributeurs, est consterné. Des groupes courageux assumeront les pertes jusqu'en septembre, même s'ils s'en trouvent affaiblis. Et il y a quelques jours, le DFE a encore baissé sans préavis les droits de douane sur les farines importées. La production suisse de céréales et leur transformation s'en trouvent affaiblies. L'intention d'envoyer dans une course au libre-échange des secteurs déjà affaiblis, tels des sprinteurs aux os brisés, est grotesque et met en péril toute l'économie alimentaire. On commence par affaiblir les structures indigènes, puis on les ruine économiquement en autorisant les importations

d'aliments de base bon marché (c'est moins le cas des spécialités) et l'on risque de nouvelles dépendances en matière de ressources rares. Comment un Département peut-il alors prétendre que pour lui l'approvisionnement en matières premières est important?

«Indépendamment de tous les scénarios de politique économique extérieure, la pression sur les prix et les importations ne cessera d'augmenter.»

C'est exactement le contraire qui est vrai. L'évolution des importations dépend même exclusivement de la politique économique extérieure. La Confédération ne peut pas échapper à sa part de responsabilité dans l'approvisionnement intérieur en produits alimentaires indigènes en rejetant cette responsabilité sur des pressions extérieures. Elle doit résister à ces pressions, même si elle n'y est pas parvenue ces derniers temps.

«L'ouverture des marchés est pour ainsi dire inéluctable à long terme.»

Cette affirmation, du moins sous cette forme, est manifestement idiote. La dernière baisse des droits de douane a montré que ce n'était pas une loi de la nature qui présidait à la nouvelle ordonnance, mais la conseillère fédérale elle-même. Elle aurait pu facilement s'y opposer, contrairement à ce qu'elle prétend. C'est donc notre propre gouvernement qui nous a placés à dessein sur la chaise électrique et non pas une force inéluctable. En outre, il faut savoir qu'aucun pays au monde n'ouvre entièrement ses marchés.

«L'orientation du secteur alimentaire [...] doit se fonder sur une stratégie commune, élaborée et défendue par tous les acteurs.»

Lors de l'élaboration des mesures d'accompagnement d'un éventuel libre-échange agricole, la Confédération s'est déjà opposée à la participation des transformateurs de farines panifiables, et d'autant plus dans le groupe qui a élaboré une nouvelle stratégie de qualité. Et une nouvelle fois, les minotiers et les céréaliers ont été écartés de la décision concernant les droits de douane sur les farines importées. Soit dit en passant, l'Office fédéral de l'agriculture a également été écarté. En 2009, il avait déclaré clairement qu'une modification des droits de douane ne devait pas intervenir au 1^{er} juillet à cause des stocks. Peu après, le dossier lui a été retiré et la ministre de l'économie s'en est occupée personnellement, si bien qu'il n'a pas pu se prononcer en 2010. Or, selon la *Bauernzeitung*, il n'avait pas changé d'avis. Cette politique de droits de douane sur les céréales et les farines est tellement importante qu'elle relevait auparavant de l'ensemble du Conseil fédéral. Mais le Département fédéral de l'économie a réussi, de manière tout à fait discrète, à édicter ses dispositions au travers d'une ordonnance. Rares ont été ceux qui, dans la jungle des autres dispositions, se sont rendu compte de ce transfert de compétences, mais c'était ouvrir juridiquement la porte à la possibilité pour le DFE de prendre seul les décisions. Manifestement, les acteurs mentionnés sont désormais destinés à s'entredéchirer. L'administration pourrait déplorer que les acteurs n'aient pas pu se mettre d'accord et qu'elle doive par conséquent mettre elle-même de l'ordre dans le dossier, par exemple en faveur d'autres secteurs plus rentables. «Divide et impera» («Diviser pour régner»), disaient les anciens Romains; c'est

Pénurie et spéculation

thk. Les experts mettent en garde contre de mauvaises récoltes importantes. La grave sécheresse des dernières semaines en Amérique du Nord et en Europe va entraîner une pénurie de céréales et faire monter le prix du blé et des autres céréales, comme ce fut déjà le cas en 2008. Il faut supposer que les spéculateurs vont essayer de s'enrichir aux dépens de personnes souffrant de la faim.

Ce scénario rappelle le documentaire «Le Blé de Septembre» qui traite également de la spéculation sur les produits alimentaires. La nouvelle selon laquelle une grande partie de la récolte russe de blé en ex-URSS avait été détruite par les intempéries a été accueillie avec plaisir par la Bourse et a fait monter en flèche le cours du blé. Il est temps de réguler plus sévèrement les marchés.

«La démocratie a besoin de temps – la démocratie a besoin de chacun»

Interview d'Annemarie Balmer, maire de Les Enfers, canton du Jura

sl/es. Dans les médias on pouvait lire que, dans le cadre de la politique de fusion forcée par le canton du Jura les 13 communes du district des Franches-Montagnes risquent d'être fusionnées en une seule commune unique. Annemarie Balmer, maire de Les Enfers, a exprimé sa retenue vis-à-vis du projet, défendant un modèle de démocratie participative à l'échelle villageoise qui porte ses fruits dans sa commune et contribue beaucoup à ce que les habitants y soient contents.

La commune de Les Enfers se situe sur un haut plateau jurassien, Les Franches-Montagnes, à 955 m d'altitude. Elle a 160 habitants, dont beaucoup de familles avec des enfants. Il s'agit d'une commune jeune avec une moyenne d'âge de 33 ans.

Les Enfers est particulièrement marqué par l'agriculture, l'industrie laitière et l'élevage. 13 familles exploitent 10 fermes. Dans le village il y a cependant aussi une scierie, une petite entreprise du bâtiment, une entreprise forestière, un garage de machines agricoles et une petite fabrique de cosmétiques. Le Restaurant de la Poste, qui est géré depuis des générations par une famille du village, sert de point de rencontre et met ses locaux à disposition des associations qui s'y réunissent.

Comme le nombre d'élèves dans le village a été réduit à cause d'une réforme scolaire et que le nombre minimum d'élèves par classe a en même temps augmenté, Les Enfers s'est associé avec le village voisin, Le Bémont, qui était confronté au même problème. C'est ainsi que les enfants des deux villages fréquentent l'école enfantine et la 3^e et la 4^e classe aux Rouges-Terres (un hameau du Bémont), les écoliers de la 1^{re} et de la 2^e classe primaire sont enseignés aux Enfers, tandis que la 5^e et la 6^e classe de l'école primaire se rendent au Bémont. Ainsi chaque village a pu maintenir son école et son enseignant à lui.

Le secrétariat communal se trouve au rez-de-chaussée de l'école et les assemblées communales ont lieu dans une des deux salles de classe. L'école de Les Enfers sert donc en même temps de maison de commune.

La poste et de petits magasins se trouvent à 1 km, dans la commune voisine de Montfaucon.

Horizons et débats: Madame le maire, vous êtes plutôt sceptique à l'égard du projet de la commune unique qui s'étendrait sur la surface de l'actuel district des Franches-Montagnes. Vous craignez le démantèlement d'acquis de démocratie directe qui ont porté leurs fruits dans votre commune. Pourriez-vous décrire la vie que vous menez dans votre petite commune?

Annemarie Balmer: Comme nous sommes une petite commune de 160 habitants, on se connaît. Il s'agit de respecter la sphère privée de l'autre et sa manière de vivre. Mais si quelqu'un est en difficulté et a besoin d'aide, ça va



L'école des Enfers accueille les élèves de première et de deuxième années des Enfers, du Bémont et des Rouges-Terres. Au rez-de-chaussée se trouve le secrétariat communal. Les réunions ont lieu dans l'une ou l'autre des salles de classe. Le bâtiment est donc à la fois une école et une maison de commune. (photo sl)

de soi qu'on le soutient. L'atmosphère dans le village se caractérise par une tolérance qui se manifeste aussi envers les nouveaux arrivés qui s'installent au village. On ne les accueille pourtant pas toujours à bras ouverts, mais on les rencontre sans préjugés et l'on observe qu'ils sont avant de dire «ces étrangers...». Quand je me suis installée aux Enfers il y a 30 ans, j'ai rencontré cette ouverture d'esprit des habitants du village, et ceci malgré mon origine bernoise.

Le fait que le Conseil communal actuel se compose par moitié de Suisses allemands et d'une Allemande dont le mari est du coin, montre bien que, pour les habitants de Les Enfers, ce qui compte avant tout, c'est de savoir si et comment quelqu'un s'engage dans le village et non pas son origine. J'ai l'impression que les gens sont relativement contents dans le village.

En plus, nous avons la chance d'avoir deux excellentes maîtresses qui vivent en partie dans le village. Ceci est particulièrement important, car s'il y a une activité villageoise et que les maîtresses y participent, les élèves eux aussi sont de la partie. La fête du village de cette année par exemple a pour thème «Les légumes». Quand la maîtresse a proposé aux élèves de préparer le jardin scolaire pour la culture de légumes, l'enthousiasme était tout d'abord mitigé. Mais quand nous avons expliqué aux enfants qu'il nous fallait des lé-

gumes pour la fête du village, ils étaient tout feu tout flamme.

Engagement de la commune en faveur de la biodiversité

Un autre exemple est le projet des «arbres fruitiers haute-tige», un projet en faveur de la biodiversité, soutenu par le canton. Nous avons décidé d'y participer en tant que commune. Comme les arbres haute-tige poussent mal à 1000 m, il fallait tout d'abord trouver un terrain approprié au sein de la commune. La commune dispose de beaucoup de terres communales qu'elle met à disposition des paysans, proportionnellement à la surface de leur exploitation. Une famille paysanne, qui exploitait un terrain communal à 700 m d'altitude, s'est portée volontaire pour mettre à disposition ce terrain qui pourrait se prêter à la plantation d'arbres haute-tige. Ils ont alors examiné le terrain avec le responsable du canton qui a confirmé qu'on pourrait y planter 20 arbres. Ils ont donc pris la parole lors de l'assemblée communale et ont présenté le projet. L'assemblée a décidé la réalisation du projet qui pourrait coûter à la commune au maximum 4000 francs suisses. Finalement, nous n'avons même pas payé 1000 francs. Le goûter a été probablement ce qui a coûté le plus cher! Pourquoi? Nous n'avons pas fait planter les arbres par le canton (120 francs par arbre) et nous n'avons pas non plus dû con-

sulter un spécialiste du canton pour nous instruire (40 francs par arbre). Nous avons seulement acheté les arbres subventionnés par le canton (20 francs par arbre) et demandé à un spécialiste du village de nous montrer comment il fallait les planter. Nous avons décidé que les écoliers et leur maîtresse planteraient les deux premiers arbres. D'après les instructions de l'horticultrice, les enfants se sont mis à creuser de toutes leurs forces les deux trous et le soir ils pouvaient être tout fiers d'avoir planté les deux premiers arbres haute-tige de la commune. Le samedi suivant, toute la commune était invitée à planter les 18 arbres qui restaient. Une trentaine de personnes, adultes et enfants, se sont mis au travail.

Nous pourrions non seulement bientôt récolter des cerises, des noix, des pommes, des poires et des prunes d'Ajoie, la Damassine, mais mes abeilles pourront aussi butiner dans ce verger. Cet exemple ne représente qu'une petite pièce de puzzle de notre vie communale.

La fête du village est une autre activité à laquelle 90% des villageois participent. Soit qu'ils y travaillent comme volontaires soit qu'ils consomment. Il faut travailler avec l'un ou l'autre et on entre en conversation avec des gens avec lesquels on n'aurait pas forcément entamé une discussion autrement.

La communauté villageoise, une grande famille

Cette description de la vie communale montre clairement que les enfants et les adolescents contribuent à partir d'un très jeune âge à assumer les devoirs de la vie de tous les jours dans le village. Le problème de la violence des jeunes ne se pose donc pas aux Enfers?

Cela arrive bien sûr qu'un jeune franchisse les limites, mais c'est rare, et il n'y a surtout pas de bandes de jeunes. Si quelque chose se passe, dans le village, on sait très vite qui est le coupable. On lui parle et on lui dit par exemple: «Pour la bêtise que tu as faite, tu va repeindre ce mur là.» La communauté villageoise est en fait une grande famille. Là aussi, chacun a son caractère et il faut trouver comment vivre ensemble, mais en fin de compte on reste une famille.

L'école, elle aussi, joue un rôle important dans la prévention. Du fait que chez nous, tous les jours deux tranches d'âge sont enseignées dans une classe, les enfants apprennent tôt à s'intégrer et à se débrouiller dans une communauté de pairs. Les plus jeunes doivent accepter

«Politique agricole: ...»

suite de la page 2

tout le contraire de la «stratégie commune» prônée par la conseillère fédérale.

«Le Conseil fédéral a choisi cette stratégie offensive afin que le secteur alimentaire puisse s'armer pour l'avenir. La question est de savoir comment se présentera le calendrier. Il est souhaitable que la situation évolue parallèlement au cycle de Doha.»

Ici, les contradictions entre les paroles et les actes sont criantes:

a) Malgré les mises en garde orales et écrites adressées au Conseil fédéral, y compris les propositions d'options permettant de réduire les risques, le calendrier de la dernière réduction des droits de douane a été fixé de manière à léser au maximum les producteurs de céréales et les minotiers.

b) Cela a automatiquement constitué une violation du principe de préparation: les paysans n'ont pas pu préparer leurs semences

et les minotiers leurs stocks et leurs contrats de livraisons.

c) Le principe consistant à négocier parallèlement à l'évolution du Cycle de Doha a été contredit de manière flagrante. On sait que le Cycle est bloqué depuis longtemps. La baisse des droits de douane n'a donc pas été décidée parallèlement, mais contrairement au Cycle de Doha.

«Pour ces prochaines années, je m'attends dans l'ensemble à ce que la volatilité des marchés agricoles perdure. [...] Cet exemple montre à quel point les marchés agricoles réagissent au moindre déséquilibre.»

A propos de volatilité, la politique suisse en matière de droits de douane sur les céréales et les farines menée jusqu'ici s'est justement révélée extrêmement favorable à la stabilité. Mais le couplage, voulu par les autorités, de deux systèmes de droits de douane incompatibles en ce qui concerne les farines d'une part et les céréales d'autre part (pour les céréales, les droits de douane s'ajoutent aux contingen-

tements des volumes importés alors que pour les farines, il n'y a que les droits de douane) et les fréquentes adaptations en cours d'année, on abandonne intentionnellement cette stabilité. Le DFE en a été informé à plusieurs reprises par écrit. Les conséquences diaboliques de sa politique sont la volatilité et une incertitude accrue en matière d'investissements.

En conclusion: du point de vue juridique, il n'y a peut-être pas rupture de la parole donnée, mais il devrait être clair que la politique agricole réelle des autorités a brisé la confiance que l'on avait dans leurs paroles et leurs intentions. La crédibilité des politiques et des autorités est maintenant remise en cause et sans doute aussi, à long terme, la paix sociale. Il est temps pour les secteurs concernés de changer de ton. Nous ne devons plus nous laisser faire.

(Traduction *Horizons et débats*)

* Texte complet à l'adresse www.evd.admin.ch/dokumentation/00379/00397/00399/index.html?lang=fr&msg-id=33666

«La démocratie a besoin de temps ...»

suite de la page 3

qu'ils en savent bien moins que leurs camarades de classe plus âgés. Les écoliers plus âgés par contre doivent prendre déjà tôt une certaine responsabilité à l'égard des plus jeunes. Dès la première classe, il est d'ailleurs obligatoire d'enseigner la branche EGS (Education générale et sociale). Dans ce cadre, les maîtresses développent entre autre avec les élèves des règles de la vie en commun en classe.

Comme l'école participe régulièrement à des activités villageoises, les enfants et les adolescents apprennent très tôt que non seulement à l'école mais aussi dans le village leur contribution est nécessaire et importante.

En ce qui concerne notre jeunesse, il faut mentionner aussi le projet du «Terrain de sport», car il illustre très bien les possibilités de la démocratie directe dans une petite commune. Quelques habitants se sont rendu compte qu'il y a bien un terrain de jeux pour enfants dans le village, mais pas de lieu où les adolescents puissent se rencontrer et mesurer leurs performances sportives. Dans un tout ménage, ils ont invité les concitoyens intéressés à fonder un comité qui élaborera un projet concret pour l'amélioration de la situation. Il y a eu vite vingt personnes, entre autre l'institutrice, pour s'occuper du problème. Après plusieurs réunions, ils ont pu présenter un projet concret au conseil communal. Ils ont proposé d'élargir la cour de récréation de l'école, d'y construire une aire pour le saut en longueur et un mur d'escalade. Le tout coûterait 120000 francs suisses. Le Conseil communal a consulté son budget et l'assemblée communale a finalement approuvé le projet à condition d'avoir avant la construction même, au moins 70000 francs provenant d'autres sources pour ne pas trop charger la caisse communale.

«Nous avons même réussi à réduire considérablement l'endettement»

La situation financière des petites communes n'est souvent pas rose de nos jours. Comment tenez-vous les comptes pour ne pas trop augmenter les dettes?

Nous sommes une petite commune avec peu de recettes fiscales. Mais nous avons des enfants et des gens qui s'engagent. L'année passée, nous avons même réussi à réduire considérablement l'endettement par habitant. Il se monte aujourd'hui à environ 1500 francs par habitant, ce qui est très peu.

C'est dû surtout au fait que nous travaillons tous pour pas cher. Moi-même, en tant que maire de la commune, je reçois 3000 francs par an pour ce que je fais. Je n'ai pas besoin de plus, nous avons assez d'argent pour vivre. Je trouve que chacun devrait une fois dans sa vie faire un travail social, je considère mon mandat comme mon engagement social. Tous les autres, le caissier, la secrétaire, le responsable de la déchetterie ou bien celui qui plante les jalons travaillent tous pour 25 francs à l'heure.

Communes et localités jurassiennes/Karte der Gemeinden des Kantons Jura Etat au 1^{er} janvier 2009/Stand 1. Januar 2009



Quelqu'un au village est fontainier, il assume cette fonction en plus de son activité professionnelle, il a un certain salaire de base et est payé pour ses heures de travail effectives. Il s'occupe de la station d'épuration et relève les compteurs d'eau. Il connaît très bien tout le système. Lorsque le caissier reçoit à la fin du mois le décompte pour l'eau et constate que ce mois-là la consommation d'eau est plus haute qu'au même mois des années précédentes, il téléphone lui-même au fontainier et lui dit: «Ecoute, il doit y avoir une fuite quelque part, tu peux voir ce qu'il y a et arranger ça?» Grâce à cette étroite collaboration, nous n'avons dans le domaine de l'eau qu'une très petite perte et l'investissement administratif est minime.

Et puis, il y en a beaucoup qui font du travail bénévole. Ici, devant l'école, il y a par exemple deux bacs à fleurs à gauche et à droite de la rue. Ce sont les deux habitants les plus âgés qui viennent arroser les fleurs chaque jour. Dans notre village, il y a du travail pour chacun, il suffit de le voir. Quelquefois on demande à quelqu'un, mais le plus souvent les gens s'en rendent compte eux-

mêmes. C'est ce travail bénévole qui nous permet de maintenir des coûts aussi bas. Depuis peu, le canton interdit d'utiliser de l'herbicide dans les cimetières. Nous aurions pu engager un jardinier de plus pour le cimetière, mais nous avons dit que chacun qui s'occupe d'une sépulture d'un proche et qui y plante des fleurs peut très bien aussi arracher les dents-de-lion à côté.

Lorsque nous avons un projet plus grand, comme par exemple celui du terrain de sport, nous essayons bien sûr de réfléchir d'abord où l'on pourrait obtenir de l'argent au lieu de dire, nous le réalisons coûte que coûte.

Un autre exemple de la manière de gérer notre budget est la nouvelle station d'épuration. Nous étions obligés de la construire car nous n'en avions pas encore une. Nous nous sommes décidés pour une station d'épuration biologique. Le devis s'élevait à 2,3 millions. Comme nous sommes une commune jeune avec peu de recettes fiscales, nous savions que nous ne pouvions assumer que 100000 francs par nos propres moyens. Bien que le canton en ait assumé une certaine partie, beaucoup d'argent manquait encore. L'organisation

«Schweizer Patenschaft für Berggemeinden» a cherché pour nous des donateurs et nous a soutenus finalement avec une grande contribution. Nous nous sommes également adressés à des communes ayant un taux d'impôt bas, supposant qu'elles seraient peut-être capables de nous aider. Nous avons rencontré tant de soutien financier que finalement il ne nous a fallu payer que 60000 francs de notre caisse communale. En novembre 2007, nous avons pu inaugurer la station sans avoir eu recours à un seul centime de crédit bancaire. Parmi les donateurs se trouvait par exemple une riche commune genevoise dans l'agglomération de la ville de Genève, qui nous a envoyé 500 francs. Nous avons bien sûr invité à l'inauguration tous ceux qui nous avaient aidés. Deux représentants de cette commune genevoise sont venus, ils ont admiré la belle station et on fête avec nous. Lorsqu'ils ont pris congé, ils ont dit: «Si vous avez besoin d'aide une nouvelle fois, faites-le nous savoir.» Pour le projet du terrain de sport, ils nous ont envoyé plus de 6000 francs.

Non aux fusions forcées

Cet exemple montre dans les faits que la collaboration fonctionne bien au delà des frontières des communes et même des cantons. Depuis 2005, le canton du Jura s'efforce malgré tout de réduire considérablement le nombre de communes au moyen de fusions. Au 1^{er} janvier 2009, sept projets de fusion ont été réalisés et le nombre de communes s'est réduit de 83 à 64 communes. Dans un prochain pas, les 13 communes des Franches-Montagnes devraient fusionner en une seule grande commune. Comment jugez-vous ce projet?

Il y a des situations où la fusion est certainement sensée et correspond aux besoins des communes concernées. Je pense que l'on ne peut pas dire à priori que les fusions sont mauvaises. Moi, je préfère tout simplement la «voie douce». La fusion planifiée des 13 communes du district des Franches-Montagnes n'est pas issue d'un besoin primaire des communes, mais c'est le canton qui veut la faire passer par tous les moyens.

La commune unique planifiée comprendrait à peu près 10000 habitants, mais elle s'étendrait sur un périmètre très large et dans des conditions géographiques totalement différentes. Le responsable de toutes ces routes aurait besoin de tout un bataillon d'employés pour les entretenir, ce serait un travail à plein temps. Chez nous par contre, deux membres du Conseil communal et celui qui s'occupe

Plus la démocratie directe est développée plus les citoyens sont heureux

Les enquêtes de l'économiste suisse de l'université de Zurich Bruno S. Frey et de son collaborateur Alois Stutzer montrent que plus la démocratie directe est développée, plus les citoyens sont heureux. Leurs recherches sont basées sur une enquête sur le bonheur subjectif effectuée entre 1992 et 1994 auprès de 6000 habitants de la Suisse.

Dans cette analyse transversale, le bonheur subjectif est mis en rapport avec un nouvel indice relatif aux droits civiques que la démocratie directe offre aux citoyens des 26 cantons suisses.

L'enquête montre que la possibilité de lancer de nouvelles idées dans le processus politique par le biais d'initiatives populaires augmente le bonheur subjectif de manière significative. Cette corrélation est d'autant plus élevée que le nombre de signatures nécessaires pour lancer une initiative ou un référendum est bas et que le délai légal pour la collecte des signatures est long.

Voici d'autres résultats:

- Plus les institutions de la démocratie directe sont développées, plus les citoyens sont heureux. Si les citoyens

ont la possibilité de participer directement au processus politique par le biais d'initiatives populaires et de référendums, les politiques sont davantage contraintes de répondre aux vœux des électeurs. De plus, quand les citoyens ont la possibilité d'influencer le processus politique, ils acceptent plus facilement des décisions qui ne leur plaisent pas forcément.

Ces résultats correspondent à ceux de recherches antérieures qui constatent également des effets bénéfiques de la démocratie directe sur l'économie. Ainsi, on a pu montrer que plus les institutions de la démocratie directe sont développées:

- moins la dette publique par habitant est importante,
- plus la morale fiscale est élevée et par conséquent moins la fraude est importante,
- plus le revenu par habitant est élevé.

- En outre, le fédéralisme en tant que deuxième institution politique fondamentale de la Suisse influence considérablement le bonheur subjectif. Plus l'autonomie communale est dévelop-

pée, plus les habitants sont heureux. La décentralisation politique se révèle bénéfique également dans cette perspective. C'est pourquoi il convient d'être sceptique vis-à-vis des propositions de fusion de communes et de cantons. Les citoyens se sentent apparemment bien dans les entités politiques qui se sont développées au cours de l'histoire. Il faut par conséquent les maintenir au lieu de les détruire.

Sources:

Bruno S. Frey, Alois Stutzer. Des sources du bonheur – Le rôle des institutions démocratiques. In: Commentaire, Numéro 91/automne 2000, pp. 513–21. www.bsfrey.ch/articles/342_00.pdf

Prof. Dr. Dr. h.c. mult. Bruno S. Frey, Ordinarius für Volkswirtschaftslehre an der Universität Zürich. Was macht glücklich? Eine Analyse aus ökonomischer Sicht. In: Couvts Bank (Schweiz) AG. www.bsfrey.ch/articles/134_00.pdf

Alois Stutzer und Bruno S. Frey. Stärkere Volksrechte – Zufriedenere Bürger: eine makroökonomische Untersuchung für die Schweiz. In: Swiss Political Science Review 6(3): 1–30. 2000. www.bsfrey.ch/articles/343_00.pdf

(Traduction Horizons et débats)

«La démocratie a besoin de temps ...»

suite de la page 4

des routes inspectent les voies de circulation sur l'ensemble de la commune pendant 2 ou 3 heures et constatent ce qui doit être amélioré ici et là. Après, un devis est fait et la semaine suivante tout est remis en ordre. Ce qui peut être fait avec peu d'efforts dans les structures à petite étendue nécessite, dans la commune unique, un incroyable effort administratif, et cela n'a pas de sens.

Les partisans de la fusion disent que dans une commune unique tout le monde peut profiter de meilleures conditions. Mais qu'est-ce que cela veut dire, quelles sont les conditions dont j'ai besoin et dont l'autre a également besoin? Les besoins des communes sont très différents. Je dis toujours, finalement tous auront les mêmes conditions mauvaises, il n'y aura que le minimum pour tous.

En outre, on prétend que la commune unique aurait davantage d'influence politique au niveau du canton. C'est une erreur. Certes, quant au nombre d'habitants, la commune unique équivaldrait la commune de Delémont, mais au lieu de 13 maires nous n'en aurions plus qu'un seul qui pourrait défendre notre cause sur le plan cantonal. C'est comme si l'on fusionnait le canton du Jura avec Neuchâtel et Berne en ayant plus que 2 conseillers aux Etats au lieu d'en avoir 6. Il s'agit d'une argumentation absolument absurde. Les partisans d'une fusion disent tout simplement que le maire de la commune unique représenterait 10000 habitants. Ils veulent donner le pouvoir à un seul, tandis que maintenant il y en a 13 qui le partagent. Il s'agit clairement d'une concentration de pouvoir.

Le conseil communal de la commune unique se composerait de 5 personnes, du maire et de 4 conseillers communaux. Actuellement ce sont environ 100 personnes qui s'occupent au niveau communal de cette région d'une surface d'environ 200 km², et ceci en plus de leur activité professionnelle et très souvent de manière bénévole.

Petites communes: les citoyens savent qu'ils peuvent faire bouger les choses

Un argument souvent avancé en faveur d'une fusion est le prétendu manque de personnes pour assumer une fonction communale. Si l'on pense que les gens sont plus motivés pour assumer une fonction politique dans la commune unique, il s'agit d'une illusion. Les mandats dans une commune unique prennent tellement de temps que la plupart de ceux qui s'engagent dans leur «petite commune» aujourd'hui, en plus de leur activité professionnelle dans leurs communes, ne pourraient plus exercer de mandat politique après la fusion. Un agriculteur, par exemple, ne peut pas abandonner pour 4 ans son exploitation agricole. Dans une petite commune par contre, il peut fournir sa contribution sans être obligé de faire de la politique sa profession et sans adhérer à un parti politique. Aux Enfers, aucun conseiller communal n'est membre d'un parti politique. Les électeurs les connaissent et les élisent pour leurs qualités et non pas pour leur appartenance à un parti.



Nouvelle station d'épuration: «Nous avons rencontré tant de soutien financier que finalement nous avons pu inaugurer la station sans avoir eu recours à un seul centime de crédit bancaire.» (photo sl)

C'est encore le cas dans beaucoup de petites communes. Ce sont les questions spécifiques à résoudre qui sont au premier plan et non pas les querelles de partis politiques. La motivation de participer aux élections est plus grande dans les petites communes, puisqu'on connaît les candidats et leur engagement. Il est également plus intéressant de participer à une assemblée communale où il s'agit de problèmes qui me concerne directement et où j'ai l'impression de pouvoir influencer les décisions. Il est frappant de voir que le taux de participation aux élections et aux votations dans notre commune se situe à 50, voire à plus de 60%. Je pense que c'est lié au fait que les citoyens savent qu'ils peuvent faire bouger les choses, qu'ils ont quelque chose à dire.

Dès que les jeunes ont 18 ans, ils sont incorporés au service du bureau de vote. C'est peut-être une autre raison du taux de participation élevé aux votations dans notre commune. Les jeunes se rendent tout à coup compte de cette possibilité de participation. Récemment, une jeune femme de 18 ans, qui a été convoquée comme scrutatrice au bureau de vote, n'avait pas du tout envie d'assumer ce devoir. Elle a dit: «Bof, j'en ai vraiment marre, je sortirai samedi soir et je serai vaivement fatiguée dimanche matin!» Je lui ai répondu: «C'est ton problème, tu peux arriver toute fatiguée au bureau de vote. Mais tu es maintenant majeure et ce devoir fait partie de tes obligations civiques.» On ne peut pas prendre les gens par la main et les obliger à voter, mais on peut leur montrer que la possibilité existe. Pour moi, il s'agit d'un élément fondamental de la démocratie et si l'on ne fait pas usage de cette possibilité, elle sera perdue également pour les générations futures.

Responsabilité à l'égard des générations futures

On risque de dire trop vite: «Fusionnons, puisqu'il n'y a plus assez de gens qui veu-



lent assumer une fonction politique dans notre commune!» Mais qui sait si nos petits enfants et nos arrière-petits-enfants ne seront pas prêts à assumer une telle fonction? Pourquoi ne pas se dire: «Bon, d'accord, il s'agit de maintenir une structure qui n'est pas si mal que ça, c'est grâce à elle que nous vivons depuis presque 200 ans en paix et, en comparant avec ce qui s'est passé ailleurs dans le monde, nous nous sommes assez bien débrouillés. Pourquoi sacrifier cette structure seulement parce qu'on n'a pas envie de s'engager et qu'on préfère faire un tour à vélo à travers 7 cols ou d'autres choses pour son propre plaisir? C'est incroyable à quel point cette manière de penser est égoïste!»

Lors d'une fusion, tous ces gens qui s'engagent maintenant au fur et à mesure de leurs possibilités dans leur commune, seraient remplacés par les 5 membres du conseil communal et de nombreux fonctionnaires. Ce que les habitants des petites communes ont su régler jusqu'alors de manière économe, serait administré d'en haut par une immense bureaucratie. On sait depuis longtemps que la fusion ne sert pas à réduire les coûts et même les partisans doivent admettre que la fusion entraîne une perte d'autonomie.

La démocratie a besoin de temps et la démocratie a besoin de tous et de chacun. Et si l'on ne veut plus de cela, si l'on ne veut plus donner le temps nécessaire, alors ...

Mais je pense que dans 20 ou 30 ans, nous aurons beaucoup de temps puisqu'il n'y aura plus assez de travail pour tous. L'argent nous manquera pour payer toutes les prestations sociales que nous nous sommes offertes.

Préservez le bénévolat!

Je me demande vraiment pourquoi, on veut maintenant détruire le système du bénévo-

lat, alors qu'il offrirait des possibilités de faire quelque chose. Il est pourtant normal de faire quelque chose. Les uns s'engagent dans la commune ou le voisinage, les autres promènent des personnes âgées, travaillent au magasin du monde ou donnent des cours de soutien, etc. Je suis convaincue que dans 10 ou 20 ans, nous n'aurons plus assez d'argent pour financer tout ce qu'on règle aujourd'hui pour les citoyens, mais nous aurons du temps. Mais peut-être, nous ne saurons plus investir ce temps en faveur de la communauté. On ne pourra plus que se plaindre d'être privé de ceci ou cela, et de ne plus savoir que faire de son temps.

Chez nous dans la commune, je connais tout le monde et je sais ce dont chacun est capable. Si jamais j'ai besoin de quelque chose, je m'adresse à celui que je considère comme compétent: «Dis donc, est-ce que tu pourrais faire cela?» Il me répondra peut-être: «Fiche-moi la paix, je ne ferai rien!» Je lui dirai donc: «Ce n'est pas grave, pas de problème» et je m'adresserai à quelqu'un d'autre. Celui-ci dira peut-être: «Eh oui, pourquoi pas, je pourrais essayer de le faire» ou bien «Désolé, actuellement je ne veux pas le faire, mais l'année prochaine demande-moi encore une fois, peut-être que j'aurai envie de le faire.» Si l'on demande quelque chose à quelqu'un, il faut s'attendre à ce que l'autre refuse et il faut l'accepter sans être fâché. Certes, il ne faut pas non plus attendre trop longtemps jusqu'à ce que l'autre soit presque obligé de dire oui puisque le temps presse. Comme je viens de dire, la démocratie a besoin de temps et elle a besoin de chacun.

Merci beaucoup, Madame le maire, de cet entretien.

Vous trouverez de plus amples informations sur les fusions de communes sous l'adresse: www.fusionite.ch



«Le terrain de jeux n'est pas utilisé uniquement par les familles des Enfers mais également par les communes voisines. Lors du «grand nettoyage du village» annuel, auquel participent au moins 30 adultes et enfants, on nettoie le terrain de jeux et l'on effectue d'éventuelles réparations.» (photo sl)

Europäische Arbeitsgemeinschaft



Mut zur Ethik

Congrès «Mut zur Ethik»
Démocratie directe ou Social Engineering
 du 3 au 5 septembre 2010 à Feldkirch, Autriche

Inscription et contact:

Bureau du congrès «Mut zur Ethik»

Case postale 756, CH-8044 Zurich

Tél.: +41 79 400 51 57

E-Mail: mze@cyberlink.ch

Autonomie communale et démocratie

Essai de clarification des termes par Adolf Gasser

par René Roca, historien, Suisse*

L'historien suisse Adolf Gasser (1903–85) part du principe que la démocratie est un acquis qui s'est développé au cours de l'histoire mais qui est très fragile. Dans son ouvrage principal «L'autonomie communale et la reconstruction de l'Europe»¹ et dans beaucoup d'autres publications, il se demande comment définir le plus exhaustivement possible le terme de «démocratie». Pour lui, il a une dimension historique, éthique et pédagogique. Au centre se trouve la notion d'«autonomie communale». Le point de départ des réflexions théoriques de Gasser est un traité historique sur les «démocraties saines et fragiles» en Europe après la Première Guerre mondiale.

En 1919, tous les Etats européens, jusqu'à la frontière russe, étaient caractérisés par des structures démocratiques. Mais déjà au cours des deux décennies suivantes, les approches démocratiques disparaissaient de nouveau dans beaucoup d'Etats au profit de systèmes de gouvernement autoritaires ou totalitaires. Ce fut surtout le cas des Etats qui, après la Première Guerre mondiale, avaient pour la première fois instauré la démocratie. Gasser voit la raison principale de cette «mort en série des démocraties européennes» non pas dans les problèmes extérieurs, mais dans les problèmes intérieurs. La démocratie a surtout échoué dans les Etats qui n'avaient pas réussi à associer liberté et ordre dans une «relation organique». Les Etats qui avaient une tradition démocratique spécifique ont résisté à la tentation totalitaire malgré la grande crise et la Seconde Guerre mondiale. Outre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ce furent les pays scandinaves, la Hollande et la Suisse. D'après Gasser, cela prouve l'existence de deux sortes de démocratie: la saine et la fragile:

«Il faut donc se garder d'affirmer que la démocratie en tant que telle aurait échoué ou un système économique lié à celle-ci. On doit plutôt retenir que le terme général de «démocratie» est une abstraction qui ne correspond guère à la réalité, le terme de démocratie a, comme tous les autres termes sociaux, un contenu différent selon les pays et ce qui est déterminant, pour définir la notion, ce sont les conceptions politiques de chaque peuple. En d'autres termes, la démocratie n'est pas, en dernière analyse, une question de système de gouvernement, mais de conceptions du peuple.»²

Ainsi, Gasser définit une caractéristique qui permet toujours de différencier clairement les démocraties saines des démocraties fragiles. Le terme de «conceptions politiques du peuple» éclaire une dimension éthique de la démocratie. Cette dimension n'est pas idéalisée mais liée à une caractéristique structurelle fondamentale: l'organisation de l'administration autonome des communes et des régions. Toutes les démocraties saines, si différentes soient-elles, disposent d'un

«ancien système extrêmement vivace d'administration autonome des communes et des régions. La décentralisation poussée de l'administration est la caractéristique décisive de ces anciennes démocraties.»³

Pour Gasser c'est la différence entre le système administratif décentralisé et le système centralisé qui explique que certaines démocraties ont survécu et d'autres pas.

Le point de départ de l'administration décentralisée est la commune «autonome»⁴ qui possède des racines communautaires. «La commune, facteur d'ordre très bien structuré»⁵ se définit par l'autogestion, l'autonomie, et l'effort personnel. Quand ces communes libres fusionnent dans un Etat, celui-ci est fédéral, donc construit de façon décentralisée. La dimension humaine de cette construction doit être fondée sur certains principes éthiques. Les hommes s'accoutument à ces



«Les entités politiques créées de bas en haut sont donc d'une espèce toute particulière. En effet, elles se maintiennent essentiellement par le jeu de forces morales et spirituelles, et accessoirement seulement par des moyens de coercition politique.» (photo thk)

structures socioculturelles avec leur propre arrière-plan culturel, ils les forment et les développent. Les principes éthiques apportent à cette construction la stabilité, la sécurité et la prévisibilité:

«Les entités politiques créées de bas en haut sont donc d'une espèce toute particulière. En effet, elles se maintiennent essentiellement par le jeu de forces morales et spirituelles, et accessoirement seulement par des moyens de coercition politique.»⁶

La dimension éthique de l'autonomie communale

En décrivant différents principes, Gasser essaie de saisir plus clairement la dimension éthique. Dans ce contexte, il parle d'une sorte de «synthèse entre une vigilance civique et une autodiscipline civique»⁷. On ne peut pas introduire artificiellement par une Constitution écrite cette dimension spirituelle et morale. Elle ne découle pas non plus automatiquement du fait que la commune est libre. Pour répondre de façon humaine à cette dimension, il faut des valeurs qu'on introduit dans l'éducation qui doivent être vécues dans le domaine politique. D'après Gasser, la commune libre n'inculque pas aux citoyens une pensée politique quantitative, mais qualitative. Cet élément important fait apparaître la commune comme un «petit espace autonome», comme «école de la citoyenneté»⁸ avec un aspect pédagogique à la fois fondé sur des valeurs et créateur de valeurs.

Nous allons maintenant essayer de décrire plus en détail les différents principes éthiques que Gasser mentionne dans ses écrits.

Le principe de coordination

La vie communautaire au sein d'un Etat n'est possible que dans le cadre d'un principe ordinateur. Les deux principes ordinateurs fondamentaux sont la subordination et la coordination. En d'autres termes: le principe d'administration impérative s'oppose à celui d'administration sur le mode coopératif.

«Ou bien l'ordre social est obtenu par le moyen d'un appareil coercitif du mode autoritaire, ou bien il est fondé sur le droit de libre disposition du peuple.»⁹

Dans le premier cas, la structure politique est imposée de haut en bas; dans le second, de bas en haut. Ou bien les hommes doivent s'habituer aux ordres et la plupart à l'obéissance, ou bien ils sont portés par la volonté générale de libre coopération. Dans ce contexte, Gasser indique qu'il y a bien sûr aussi des formes hybrides mais que tous les exemples montrent une certaine tendance des structures à être fondées sur un des deux principes ordinateurs.

Le contraste «domination vs coopération» est pour Gasser le contraste le plus important que connaisse l'histoire sociale. Il éclaire les fondements les plus élémentaires de la vie en société et a des conséquences morales.

Le principe de libre coopération

Les communes organisées selon le principe associatif sont fondées sur la collaboration. L'action commune représente une synthèse entre la liberté et l'ordre et n'est possible que si cet ordre est indissociablement lié à la volonté de s'intégrer librement dans la collectivité. Le fait pour les citoyens d'assumer des fonctions à titre bénévole en marge de leur profession donne naissance à un système dit «de milice» indispensable au déroulement le moins conflictuel possible des processus politiques à tous les niveaux de l'Etat.

«La démocratie ne parvient à s'établir au plan national, à s'y maintenir, à s'y développer que dans les Etats où elle est quotidiennement exercée et affirmée en petit.»¹⁰

Le principe de responsabilité partagée

Le travail bénévole effectué dans les communes implique tout naturellement un autre principe éthique, celui de la responsabilité partagée. Il en résulte que «tous se sentent intimement engagés envers l'ordre établi»,¹¹ c'est-à-dire avant tout envers la commune, caractérisée par un «système de responsabilité partagée et de tolérance politique»¹². La liberté doit se doubler d'un sentiment du devoir envers la chose publique car

«en l'absence de véritable sens de la responsabilité partagée, elle court inévitablement le risque de dégénérer en individualisme et en égoïsme.»¹³

Ce n'est pas pour autant que l'individu doit disparaître complètement dans la collectivité et s'y subordonner.

«Dans les peuples tout empreints de communalisme, le sentiment national est fondé non seulement sur le patriotisme et sur la loyauté civique, mais aussi sur la réserve d'énergies morales que représente un profond sentiment de solidarité sociale.»¹⁴

Le principe du respect collectif des lois

Le respect du droit est essentiel pour la liberté communale. Les Etats structurés de bas en haut, qui reposent donc sur l'autonomie communale, ont un développement juridique tout différent de celui des Etats centralistes. Le droit ancestral (ou également la liberté ancestrale) qui s'est développé dans les «Etats associatifs décentralisés» est devenu, au cours des siècles, une référence importante parce qu'il a été porté par la collectivité. Cet attachement à l'ordre établi, exprimé souvent à travers des rituels et des symboles, n'est jamais possible que si l'ordre

est ressenti comme essentiellement légal. Lorsqu'il doit être modifié ou adapté, il est renforcé et non détruit.

Le principe de confiance collective

De la combinaison de la liberté et du droit jaillissent des énergies «d'une signification morale tout à fait extraordinaire»¹⁵. Gasser entend avant tout par là une confiance politique et sociale. L'unanime esprit individuel de confiance civique est une condition de la confiance collective. Dans ces circonstances, aucun citoyen de la commune n'a à craindre de violation politique du droit par ses concitoyens. Pour Gasser, cette «absence de crainte» constitue une caractéristique essentielle de tous les Etats associatifs décentralisés. Partout où existe la liberté communale, on tient fermement au principe d'ordre décentralisé et à l'autonomie administrative et en général, ce sont des gens du cru dignes de confiance que l'on charge de responsabilités politiques. Ainsi peut naître un esprit de confiance civique non partisan qui conduit à la reconnaissance du principe démocratique de majorité car

«seule la foi profonde dans le communalisme, c'est-à-dire dans la libre volonté communautaire, permet de considérer comme évident le fait que la majorité doive dans la mesure du possible respecter la minorité et que celle-ci soit moralement tenue de s'incliner de son plein gré devant la libre volonté de la majorité du peuple ou du Parlement.»¹⁶

Le principe de tolérance civique

Selon Gasser, dans la commune libre, chacun est forcé de faire des compromis avec l'adversaire politique. Lorsqu'au sein du domaine restreint de la commune, le citoyen est habitué à une attitude responsable et modérée, «on est sûr de trouver aussi une disposition à la tolérance et à la concorde.»¹⁷

Naturellement, l'«autonomie communale» ne fait pas naître le paradis sur terre. Les passions humaines et les sentiments de haine feront toujours partie de la nature humaine. Mais ces forces destructrices se heurtent constamment, dans la commune libre, à des limites salutaires qui tempèrent leur effet destructeur.¹⁸ L'une d'entre elles est la volonté d'arriver à des compromis satisfaisants.

«La recherche de compromis raisonnables dictés par le respect authentique des intérêts vitaux justifiés et des conceptions de la vie de nos concitoyens, également de ceux qui sont organisés au sein d'autres partis, doit devenir en quelque sorte une seconde nature si l'on veut que la démocratie libérale soit une conduite de vie profondément ancrée.»¹⁹

Cette propension collective au compromis incite fortement à reconnaître partout, dans la vie politique, la fidélité et la confiance comme des valeurs repères. Cela ne permet certes pas de garantir absolument la paix intérieure et extérieure de la communauté, mais tout de même de manière durable.

Conclusion: le principe de collectivisme éthique

La notion – créée par Gasser – de «morale collective communale» est fondée sur les principes spirituels et éthiques auxquels l'individu doit se sentir attaché. Pour exister et se développer, la commune autonome a besoin de cette «volonté collective de force unificatrice»²⁰ ou, en d'autres termes, d'un «collectivisme éthique»²¹. Gasser éclaire ainsi la «nature profonde»²² de la démocratie et, en y introduisant des principes éthiques, il donne à son essai de définition une dimension socio-psychologique.

Il revient constamment sur cette dimension dans ses écrits. Ce faisant, il part de l'idée d'un homme naturellement bon.²³ En tant que personne, tout homme a certains droits et certains devoirs et c'est dans le cadre de la commune libre qu'il peut le mieux nouer des relations sociales. Il y développe ses aptitudes et peut résoudre ses problèmes en association avec autrui. Les petits territoires autonomes

* René Roca est professeur de lycée, chargé de cours dans une haute école spécialisée et conseiller communal sans étiquette. Docteur en histoire, il s'est spécialisé en histoire de la démocratie. reroca@swissonline.ch

«Autonomie communale et démocratie»

suite de la page 6

constituent une base qui influence les grandes structures politiques, quelles qu'elles soient.

Ces «liens moraux» garantissent la paix intérieure et extérieure d'une communauté. Toutes les démocraties fédérales à base communale possèdent une tendance pacifiste fondamentale. La structure décentralisée, avec ses communes libres et sa synthèse entre la liberté et l'ordre, atteint un degré de justice sociale qui freine les forces militaristes et expansionnistes. L'individu est plus satisfait, il se sent protégé et se laisse moins facilement entraîner dans des aventures bellicieuses.

Dimension pédagogique de l'autonomie communale

Pour finir, il convient de présenter brièvement la «dimension pédagogique» de l'autonomie communale qu'évoque constamment Gasser. Pour lui, la commune est une «école de civisme humanitaire»²⁴ et joue, dans une démocratie vivante, un rôle qu'on ne saurait sous-estimer:

«Ce n'est que dans une communauté de petites dimensions et proche des réalités que le citoyen ordinaire peut acquérir ce que l'on considère généralement comme le sens de la mesure en matière politique, le sens des proportions humaines. C'est là seulement que, dans le dialogue quotidien, il apprend à connaître les besoins justifiés de ses voisins aux opinions et aux intérêts différents, à les comprendre et à en tenir compte dans une certaine mesure. C'est seulement sur ce terrain de liberté que se développe le minimum d'esprit communautaire capable de freiner efficacement le penchant à l'autoritarisme et à l'anarchie. Ainsi, les petites structures autonomes restent des écoles de civisme irremplaçables sans lesquelles les racines de l'Etat démocratique libéral s'assécheraient.»²⁵

Une démocratie vivante a besoin non seulement de personnes qui maîtrisent les techniques et s'approprient des savoir-faire. Elle a également besoin de ce qu'on pourrait appeler l'«intelligence émotionnelle» des individus.²⁶ Cette intelligence doit d'abord se développer, à côté de la famille, dans une communauté de petites dimensions et proche des réalités pour pouvoir ensuite s'exercer au-delà. En matière de pédagogie, Gasser renvoie constamment à l'œuvre de Heinrich Pestalozzi (1746–1827). On peut considérer Gasser, qui a fait siennes et condensé les réflexions des penseurs qui l'ont précédé, comme le véritable découvreur de la «petite structure politique» bien visible, à taille humaine et contrôlable, fondement d'une démocratie efficace. Par conséquent, il vaut sans aucun doute la peine de recourir à son approche, modifiée par les nouvelles connaissances historiques, pour aborder la question de savoir comment la démocratie directe est née en Suisse.

Adolf Gasser

L'historien suisse Adolf Gasser (1903–1985) a couronné des études effectuées à Zurich et à Heidelberg par deux doctorats, l'un en histoire et l'autre en philologie classique. De 1928 à 1969, il fut professeur de lycée à Bâle. Parallèlement, il fut chargé de cours puis, de 1950 à 1985, professeur d'histoire constitutionnelle à l'Université de Bâle. Après la Seconde Guerre mondiale, il fit de nombreuses conférences en République fédérale. Il fut co-fondateur du Conseil des communes européennes et, de 1953 à 1968, grand conseiller radical bâlois et présida le PRD du canton de Bâle.

Bibliographie

- Die territoriale Entwicklung der Schweiz. Eidgenossenschaft 1291–1797, 1932
- Geschichte der Volksfreiheit und der Demokratie, 1939
- L'autonomie communale et la reconstruction de l'Europe: principes d'une interprétation éthique de l'histoire, 1946
- Von der Grundlage des Staates, 1950

Fondements théoriques de la démocratie

Gasser étudie en détail les fondements philosophiques de la démocratie. On ne saurait partager la critique fréquemment formulée selon laquelle son concept d'autonomie communale a un caractère «spéculatif».²⁷ Au contraire, par son approche psychosociologique, il tente de décrire les conditions nécessaires d'une démocratie viable. Une autre critique consiste à rapprocher *L'autonomie communale et la construction de l'Europe* de la «défense nationale spirituelle». Il a certes rédigé cet ouvrage en 1943, en pleine Seconde Guerre mondiale. Les idées de tous les historiens doivent être interprétées en fonction de leur contexte, mais Gasser tient explicitement à sortir de ce cadre. Selon ses dires, c'est dans un refus systématique des totalitarismes de toutes natures qu'il a élaboré sa conception de l'histoire fédéraliste axée sur le «collectivisme éthique» des petites structures autonomes. D'une part, il voulait que ses réflexions apportent une contribution à la reconstruction de l'Europe après la guerre et poser les fondements philosophiques de la démocratie.

Gasser ne se place pas dans une perspective nationale mais plaide en faveur d'une réorganisation fondamentale de l'Europe, après la guerre. Il s'agissait pour lui de chercher à créer un Etat fédéral européen constitué de petites unités autonomes.²⁸ Sa tentative de préciser la notion de démocratie va donc beaucoup plus loin que la «défense nationale spirituelle». Examinons maintenant brièvement ses références historiques.

Philosophie des Lumières

Gasser voit dans les Lumières européennes l'«irruption de l'individualisme»²⁹ et son produit le plus important, «la naissance de la recherche systématique, de la science critique».³⁰ Contrairement à la pensée russe et asiatique, fortement collectiviste, il considère que la force de la culture occidentale réside avant tout dans l'«affirmation du doute».³¹

«L'Antiquité déjà, et ensuite la scolastique, fondée sur Aristote, révélèrent la valeur de la pensée rationnelle ainsi que ses limites et imprimèrent à la pensée théologique et philosophique un caractère hypothétique.»³²

L'affirmation de la valeur du doute entraîna, à l'époque des Lumières, celle de la liberté et de la tolérance. Cependant, ces valeurs restèrent instables, comme le montrent les ruptures de l'histoire européenne depuis le XVIII^e siècle:

«Sans cesse, des systèmes politiques ou religieux devenus trop forts succombèrent à la tentation d'abuser de leur puissance pour brimer les libertés et pratiquer l'intolérance.»³³

La liberté et la tolérance garantissent une structure constructive de la société et par là même un épanouissement optimal des individus. Ces valeurs ne sont jamais acquises une fois pour toutes et doivent être défendues et reconquises quand elles ont disparu. Au cours de l'époque des Lumières, la liberté s'est modifiée: elle est passée d'un privilège corporatiste à une notion individualiste et égalitaire. Pour Gasser, c'est un grand progrès.

«Tout d'abord, grâce à cette évolution, l'individu se voyait libéré d'entraves que lui avait imposées jusque-là la force de traditions sociales et d'intérêts particuliers trop étroits.»³⁴

Cependant il met en garde contre l'idée tancieuse selon laquelle les nouvelles libertés individuelles seraient dues exclusivement aux Lumières. Les «traditions vivantes d'autodétermination»³⁵ de beaucoup de pays, dont la Suisse, jouèrent un rôle déterminant dans l'évolution de la notion de liberté.

Dans ses écrits, Gasser mentionne sans cesse Jean-Jacques Rousseau (1712–1778) «dont la pensée politique a si souvent été méconnue et mal interprétée».³⁶ Son ouvrage important «Du contrat social» avec sa notion centrale de «volonté générale» ne concerne explicitement que la situation des petites communautés. La notion de «volonté générale» doit être interprétée au sens où «chaque individu libre peut agir avec son voisin dans la libre reconnaissance de règles du jeu précises.»³⁷ Cela constitue l'élément



Ernen-Bellwald VS. «La démocratie ne parvient à s'établir au plan national, à s'y maintenir, à s'y développer que dans les Etats où elle est quotidiennement exercée et affirmée en petit.» (photo mad)

vital central de toutes les petites structures autonomes authentiques. Pour Rousseau, ces petites structures autonomes ne doivent pas se regrouper en Etats centralistes mais en fédérations. Gasser explique à juste titre que la République «une et indivisible» des jacobins a complètement falsifié l'idée fondamentale de Rousseau et qu'il est par conséquent absurde de le qualifier de «père du totalitarisme».³⁸ Rousseau, dont «tout l'amour allait au petit Etat et à l'idée d'autonomie locale»³⁹ doit plutôt être considéré comme un «partisan de la démocratie pure»:

«Lui, le citoyen de Genève, avait vécu l'idéal de la petite république comme une heureuse réalité, si bien qu'il proposa d'assouplir les grands Etats selon les principes des petites structures, au sens de la plus importante des séparations des pouvoirs, celle qui va de bas en haut.»⁴⁰

Rousseau s'intéressait avant tout à la question de savoir comment réaliser une authentique souveraineté populaire et quels mécanismes étaient nécessaires pour empêcher que les autorités étatiques fassent passer à tort leur volonté pour la volonté du peuple.

Gasser insiste dans ses écrits sur l'importance, au point de vue philosophique et anthropologique, du «personnalisme», c'est-à-dire de la façon de voir personnelle des individus. En même temps, il insiste sur la «volonté de collaborer»⁴¹ dont une communauté doit être imprégnée. Une communauté ne doit pas être maintenue de force par quelques individus mais, selon le credo des Lumières, reposer sur des individus conscients de leur valeur et «de leurs devoirs envers la communauté».⁴²

Doctrine sociale chrétienne

Une autre référence à l'histoire des idées qui constitue également un fondement de la démocratie directe est la doctrine sociale chrétienne. Gasser montre que l'éthique chrétienne fut un fondement des Lumières et établit à cet égard d'importants parallèles avec, notamment, le droit naturel.

En outre, il relève le fait que l'idée de «commune libre» fut dès le départ un élément important du christianisme. Par conséquent, il perçoit un rapport étroit entre l'évolution de l'Eglise chrétienne à la fin de l'Empire romain et l'idée de commune:

«C'est le terrain de l'antique polis qui servit de support aux communautés chrétiennes. [...] Tout compte fait, c'est comme si chaque communauté chrétienne s'était développée en tant que «contre-polis» dans le but de rétablir l'éthique communautaire des villes-Etats que le militarisme et la bureaucratie, inspirée par l'esprit militariste, avaient détruite.»⁴³

Les débuts de l'Eglise chrétienne furent donc marqués par un principe communautaire. L'institution ecclésiastique se développa de bas en haut et fut caractérisée au début par une structure décentralisée. Gasser ne considère pas la centralisation et la hiérarchisation ultérieures comme une chose négative pour autant que l'Eglise ne se laisse pas entraver par des pouvoirs séculiers et ne remette donc

pas en jeu la confiance des hommes. Pour Gasser, il était déterminant que l'Eglise chrétienne restât consciente de ses racines historiques et pût ainsi, également sous forme d'Eglise d'Etat, contribuer

«à transposer l'éthique chrétienne dans la constitution de communautés qui lui offraient des possibilités d'épanouissement fécondes. Et c'étaient justement les structures populaires communales.»⁴⁴

Avec sa conception personnaliste de l'homme, l'éthique chrétienne apportait l'idée d'égalité et devint en Europe un élément de l'«éthique communale» au sens de Gasser:

«L'esprit de liberté communale est étroitement lié à l'esprit du christianisme et sans leur soutien réciproque, l'idée de formation humaniste dans la culture occidentale repose sur des fondements fragiles.»⁴⁵

C'est la doctrine sociale de l'Eglise catholique développée en particulier au XIX^e siècle qui reconnaît le mieux l'importance d'édifier la société à partir de l'homme et de sa conscience, au sens où l'on accorde plus d'importance aux membres les plus faibles de la communauté qu'aux plus forts.⁴⁶

Gasser fait un pas de plus et donne au principe de subsidiarité une nouvelle dimension. Pour lui, dans un Etat constitué de différents niveaux (citoyens-commune-province-Etat), l'instance supérieure doit toujours appliquer un droit sans ambiguïté et, en cas de doute, toujours donner la primauté au droit du plus faible. En cas de doute, c'est toujours la compétence de la communauté «inférieure», c'est-à-dire celle qui est la plus proche du peuple, qui intervient. Gasser envisageait cette structure faite de différents niveaux, avec son principe de subsidiarité, pour un futur «Etat fédéral européen».⁴⁷

Théorie fédéraliste de Proudhon

Gasser approfondit la question de savoir quels principes politiques et éthiques garantissent une vie sociale constructive. A son avis, les intellectuels s'y sont trop peu intéressés. Ainsi, le libéralisme européen a certes appliqué l'idée de liberté dans les domaines constitutionnel et économique, mais dans la pratique politique, en plus de l'aspect juridique formel (comme dans le socialisme européen), l'autoritarisme administratif a été conservé.

De nombreux libéraux n'ont pas été capables d'abandonner le centralisme bureaucratique et un appareil de commandement de caractère militaire. Si dans une telle structure la commune reste un simple instrument du gouvernement, la démocratie libérale, grâce à la toute-puissance de l'appareil étatique, peut évoluer dangereusement vers des régimes autoritaires.

En rapport avec l'idée que seul un Etat fédéraliste accordant aux communes une grande autonomie garantit une vie sociale constructive, Gasser cite, entre autres théoriciens du fédéralisme, Pierre-Joseph Proudhon (1909–1965). Selon Gasser, ce théoricien anarchiste a certes insisté sur une

«Autonomie communale et démocratie» suite de la page 7

structure sociale établie de bas en haut, mais il s'est opposé de manière intransigeante à l'«Etat» en l'assimilant totalement au système autoritaire de la hiérarchie bureaucratique et de l'administration donnant ses ordres. Cependant, pour Gasser, l'Etat se définit autrement. Le système étatique peut tout à fait reposer sur l'autonomie locale, comme le montre le système politique de l'Etat fédéral suisse. Mais pour Proudhon, cet Etat fédéral est justement l'exemple d'une fédération que l'on ne peut plus appeler Etat. (cf. infra)

Mais cette divergence de vues n'est pas une raison pour Gasser de ne pas intégrer Proudhon à ses réflexions. Il mentionne en particulier son ouvrage «Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution»,⁴⁸ publié pour la première fois en 1863, qui l'a beaucoup influencé.

Proudhon fut un des premiers à aborder la «théorie du système fédératif» dans une perspective philosophique. Selon lui, «parmi tant de constitutions que la philosophie propose et que l'histoire montre à l'essai, une seule réunit les conditions de justice, d'ordre, de liberté et de durée sans lesquelles la société et l'individu ne peuvent vivre»:⁴⁹ le système fédératif. Tout ordre politique repose essentiellement sur un dualisme fondamental: celui de l'autorité et de la liberté, deux principes indissociablement liés.

«L'autorité sans une liberté qui discute, réside ou se soumet est un vain mot; la liberté sans une autorité qui lui fasse contre-poids est un non-sens.»⁵⁰

Dans son ouvrage, Proudhon examine quatre formes de gouvernement qui sont toutes marquées par le couple de contraires autorité/liberté: la monarchie et le communisme, qui se caractérisent par l'«indivision du pouvoir» sont des «régimes d'autorité». Les «régimes de liberté» sont la démocratie et l'anarchie, qui divisent le pouvoir. L'idée d'une division du pouvoir ou d'une séparation des pouvoirs est pour Proudhon un des acquis les plus importants des sciences politiques. Il se considérait lui-même comme un anarchiste mais dans son ouvrage, il n'utilise plus le terme d'anarchie mais place au centre de ses réflexions l'«idée de fédération» qui représente pour lui une sorte de synthèse entre la démocratie et l'anarchie.

Le fédéralisme proudhonien se caractérise par le fait que parmi toutes les structures contractuelles verticales, le pouvoir des instances supérieures doit être réduit par rapport à celui des instances inférieures. Gasser a repris cette idée à Proudhon et a caractérisé l'«Etat» comme la «communauté fédéraliste de l'avenir» et une «fédération contractuelle de communes».⁵¹

Il mentionne la Confédération comme le seul pays qui possède les caractéristiques du fédéralisme.

La Constitution fédérale de 1848 ne mentionne aucunement les communes. Accorder l'autonomie communale relevait de la souveraineté des cantons. Mais il était implicitement évident que le niveau inférieur de l'Etat était le niveau communal et que le principe de subsidiarité était garanti.

Proudhon dit de la Suisse:

«Ainsi une confédération n'est pas précisément un Etat; c'est un groupe d'Etats souverains et indépendants ligés par un pacte de garantie mutuelle.»⁵²

Pour Proudhon, la Confédération est la preuve pratique que son idée de fédération est applicable. Il résume sa pensée en écrivant que «le système fédératif est l'opposé de la hiérarchie ou centralisation administrative et gouvernementale par laquelle se distinguent, ex aequo, les démocraties impériales, les monarchies constitutionnelles et les républiques unitaires».⁵³

Pour lui, le véritable contrat social est toujours un «contrat de fédération» conclu par un acte juridique entre les citoyens et l'Etat. Il équilibre les deux éléments contraires que sont l'autorité et la liberté. Avec le temps, les citoyens obtiennent que le premier ne cesse de se réduire et que la liberté devienne prépondérante et cherche à faire en sorte que l'autorité soit au service de la liberté. Le sys-



Dans les Alpes, les éleveurs se sont regroupés en coopératives d'alpage. En Suisse, la démocratie directe s'est développée dans les communes à partir de ces coopératives. (photo mad)

tème fédératif peut s'appliquer à tous les peuples et à toutes les époques et est une garantie de paix aussi bien pour ses membres que pour les Etats voisins.

Ces effets éthiques sont tout à fait comparables au «collectivisme éthique» de Gasser. Le système fédératif n'est pas seulement une structure sociale décentralisée: les individus qui y vivent créent des valeurs qui sont utiles à la vie sociale et font avancer la société de manière constructive.

Conclusion

Gasser était tout à fait capable de relativiser son approche. Il pensait que les tâches auxquelles l'individu et la société sont confrontés ne sont jamais définitivement résolues. C'est pourquoi il est toujours disposé à réfléchir à son concept d'autonomie communale et à le développer:

«En tant qu'élaborations humaines, les démocraties libérales et l'autonomie communale restent partout des institutions entachées de graves défauts et nécessitant constamment des réformes.»⁵⁴

Dans l'un de ses derniers textes importants, il écrit:

«La vision de l'histoire développée par l'auteur depuis 40 ans ne fournit pas de recette pour maîtriser les problèmes quotidiens qui assaillent le monde libre. Cependant, il attire l'attention sur des phénomènes permettant d'organiser l'avenir, c'est-à-dire sur la question, vitale pour tous les peuples libres, de savoir comment gouverner démocratiquement les communes à l'abri des crises.»⁵⁵

verner démocratiquement les communes à l'abri des crises.»⁵⁵

Ces réflexions fondamentales sur la valeur de la démocratie font qu'il vaut la peine d'examiner le concept de Gasser. Et cela dans un esprit de comparaison avec les systèmes de pays extra-européens et de dialogue interculturel avec les approches démocratiques de ces pays. Les idées de cet historien négligé et généralement sous-estimé devraient être davantage prises en compte quand il s'agit de savoir comment créer des structures démocratiques durables, par exemple lors d'une phase transitoire après une dictature.

(Traduction *Horizons et débats*)

¹ Gasser, Adolf: *L'autonomie communale et la reconstruction de l'Europe: principes d'une interprétation éthique de l'histoire*, Neuchâtel, 1946

² Gasser, *ibid.*, p. 10

³ Gasser, *ibid.*, p. 10 sqq.

⁴ Gasser utilise les notions de liberté et de libre de manière très étendue en relation avec la catégorie politique de commune. Il ne les limite pas aux droits politiques concrets de participation. En Suisse, sous l'ancien régime, ceux-ci étaient réservés aux «bourgeois» des communes et étaient donc exclusifs. Ce n'est qu'à l'époque de l'Helvétique et ensuite de la Régénération que ces droits de participation furent étendus. Ce sont les femmes qui restèrent le plus longtemps écartées.

⁵ Gasser, *L'autonomie communale*, p. 15

⁶ Gasser, *ibid.*, p. 17

⁷ Gasser, Adolf: *Bürgermitverantwortung als Grundlage echter Demokratie*, in: *Staatlicher Gehorsam und autonome Kleinräume*, Bâle 1976, p. 43

⁸ Gasser, Adolf: *Staatlicher Grossraum und autonome Kleinräume*, Bâle 1976, p. 147.

⁹ Gasser, *L'autonomie communale*, p. 12.

¹⁰ Gasser, *ibid.*, p. 11

¹¹ Gasser, *ibid.*, p. 19

¹² Gasser, Adolf: *Der europäische Mensch in der Gemeinschaft*, in: *Staatlicher Grossraum und autonome Kleinräume*, Bâle 1976, p. 4

¹³ Gasser, *L'autonomie communale*, p. 33

¹⁴ Gasser, *ibid.*, p. 27

¹⁵ Gasser, *ibid.*, p. 20

¹⁶ Gasser, *ibid.*, p. 97

¹⁷ Gasser, *ibid.*, p. 24

¹⁸ Gasser, *ibid.*, p. 24

¹⁹ Gasser, *Bürgermitverantwortung*, p. 33

²⁰ Gasser, *L'autonomie communale*, p. 16

²¹ Gasser, *Der europäische Mensch*, p. 4

²² Gasser, *L'autonomie communale*, p. 10

²³ Gasser, *ibid.*, p. 255

²⁴ cf. Adolf Gasser, *Die Schweizer Gemeinde als Bürgerschule* (1959), in: *Staatlicher Grossraum und autonome Kleinräume*, Bâle 1976, p.85-91

²⁵ Adolf Gasser, *Zum Problem der autonomen Kleinräume. Zweierlei Staatsstrukturen in der freien Welt*, in: *Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung «Das Parlament»*, B 31/77, p. 4

²⁶ cf. Daniel Goleman, *L'Intelligence émotionnelle. Comment transformer ses émotions en intelligence*, Paris, 1997

²⁷ Cf. Peter Blicke, *Kommunalismus. Begriffsbildung in heuristischer Absicht*, in: *Landgemeinde und Stadtgemeinde in Mitteleuropa. Ein struktureller Vergleich*, München 1991, pp. 5 sqq.

²⁸ Helmut Kalkbrenner, *Adolf Gasser zum 80. Geburtstag*, in: *Fried Esterbauer et al. (Hg.), Von der freien Gemeinde zum föderalistischen Europa. Festschrift für Adolf Gasser zum 80. Geburtstag*, Berlin 1983, pp. 18-23

²⁹ Gasser, *Der europäische Mensch*, p. 3

³⁰ Gasser, *ibid.*, p. 3

³¹ Gasser, *ibid.*, p. 3

³² Gasser, *ibid.*, p. 3

³³ Gasser, *ibid.*, p. 3

³⁴ Gasser, *L'autonomie communale*

³⁵ Gasser, *ibid.*

³⁶ Adolf Gasser, *Gemeindefreiheit und die Zukunft Europas. Zweierlei Staatsstrukturen in der freien Welt* (1977), in: *Ausgewählte historische Schriften, 1933-1983*, Basel 1983, p. 461

³⁷ Gasser, *L'autonomie communale*

³⁸ Cf. Adolf Gasser, *J.J. Rousseau als Vater des Totalitarismus?* (1953), in: *Ausgewählte historische Schriften, 1933-1983*, Basel 1983, S. 180-182

³⁹ Gasser, *J.J. Rousseau*, p. 180

⁴⁰ Gasser, *J.J. Rousseau*, pp.180 sqq.

⁴¹ Gasser, *Der europäische Mensch*, p. 4

⁴² Gasser, *ibid.*, p. 4

⁴³ Gasser, *L'autonomie communale*

⁴⁴ Gasser, *ibid.*

⁴⁵ Gasser, *ibid.*; cf. également Gasser, *Mensch*, p. 11

⁴⁶ Gasser, *Der europäische Mensch*, p. 11

⁴⁷ Adolf Gasser, *Europa Aeterna. Eine Gesamtschau über das Leben Europas und seiner Völker*, in: *Staatlicher Grossraum und autonome Kleinräume*, pp. 3-12

⁴⁸ Pierre-Joseph Proudhon, *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution*. 1863.

⁴⁹ Proudhon, *ibid.*, p. 20

⁵⁰ Proudhon, *ibid.*, p. 21

⁵¹ Gasser, *L'autonomie communale*

⁵² Proudhon, *ibid.*, p. 70

⁵³ Proudhon, *ibid.*, p. 70

⁵⁴ Gasser, *L'autonomie communale*

⁵⁵ Gasser, *ibid.*

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.- frs / 108.- €
- Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.- frs / 54.- €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.- frs / 58.- €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.- frs / 185.- €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.- frs / 108.- €

ISSN 1662 – 4599

© 2010 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».